

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 1^{er} juin 2018

n° 01 – D 01.06.2018

L'an deux mil dix-huit, le premier juin à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET-ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, GAILLARD Isabelle, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, MIGNOT Mégane, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à GRANET-ABISSET Anne-Marie), CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à RACHIDI Walid), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), KAFAI Mitra (procuration à GUINET Éric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à MIGNOT Mégane), RUGGIU François-Joseph (procuration à LEVY Patrick).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	35
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 1^{er} juin 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services,
Joris BENEILLE

Publié le : 13.06.2018

Transmis au Rectorat le : 13.06.2018

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2018

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, WENDLING Olivia, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, FARET Mathilde, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), VUILLEZ Jean-Philippe (procuration à COURTOIS Hervé), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), MITRA Kafāi (procuration à GUINET Eric), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations
2. Feuille de route de l'Université Intégrée
3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018
4. Affaires financières
 - 4.1. Compte financier 2017
 - 4.2. Affectation du résultat
 - 4.3. Point d'étape sur le PRE
 - 4.4. Répartition de l'enveloppe FSDIE

5. Formation

5.1. Modalités d'admission en master

6. Patrimoine

6.1. Déclaration d'inutilité du site de la Serve

7. Affaires institutionnelles

7.1. Changement de nom du laboratoire PACTE

7.2. Fondation UGA :

- Approbation de l'entrée d'Air Liquide dans le cercle des partenaires fondateurs
- Approbation des nouveaux statuts de la Fondation UGA
- Nomination d'un administrateur représentant l'UGA dans le CA de la Fondation

8. Questions diverses

1. Informations

➤ En préambule, le conseil d'administration a reçu une délégation qui souhaitait, d'une part exposer sa vision des faits survenus la veille à la suite des perturbations et de l'intervention des forces de police lors du colloque "De FRONTEX à FRONTEX" organisé par la Faculté de droit, d'autre part échanger avec les membres du conseil d'administration et son président à ce sujet.

A la fin de la discussion, des représentants syndicaux ont indiqué qu'ils souhaitaient demander qu'une enquête soit menée par le CHSCT pour clarifier les faits.

➤ Une autre délégation issue du groupe de migrants hébergés depuis le 5 décembre 2017 dans les locaux du Patio accompagnée de représentants du collectif de soutien est venue exposer la situation des migrants sur le campus. Après avoir rappelé qu'aucune solution satisfaisante de logement n'est proposée par les services de l'Etat, les membres de cette délégation ont sollicité le vote par les administrateurs de la prolongation de la mise à disposition du patio jusqu'au mois 30 juin 2018.

Au vu de cette intervention, il est proposé au conseil d'administration de prolonger l'hébergement transitoire jusqu'au 30 juin 2018, tout en poursuivant les démarches visant à aboutir au relogement des personnes concernées.

Il est procédé au vote.

Membres en exercice	36
Membres présents	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prolongation de l'hébergement transitoire des migrants jusqu'au 30 juin 2018 accompagnée de la poursuite des démarches visant à aboutir à leur relogement.

2. Feuille de route de l'Université Intégrée

M. LEVY souligne qu'il est fondamental de conduire une réflexion sur l'université intégrée ouverte aux personnels et usagers de l'UGA comme des autres établissements. L'ensemble des directions des établissements est d'accord pour prendre le temps nécessaire afin de mener à bien ce travail de réflexion. Une version détaillée du texte fondateur sera présentée aux instances des différents établissements fin 2018.

Il indique que la constitution de groupes de concertation, composés notamment d'élus et de représentants des équipes politiques, est en cours. Leur mission se déroulera sur six semaines. Parallèlement, le COPIL restreint de l'IDEX poursuit sa réflexion. De surcroît, des assemblées générales seront organisées sur les différents sites. L'objectif est de mettre en œuvre une phase opérationnelle pour que le débat ait lieu de manière optimale.

Mme PAPA souhaite savoir comment les discussions seront articulées entre les différentes institutions concernées. Elle demande également si un espace de travail documentaire commun sera mis en place.

M. Levy indique qu'il est prévu de mettre en place un espace de partage de documents sur lequel les comptes rendus des réunions seront diffusés. Des moyens de communication seront également déployés pour partager l'information.

M. BERNARD revient sur la feuille de route de l'université intégrée. Il souhaite aborder deux sujets qui lui paraissent fondamentaux. Il évoque d'une part, le risque d'asymétrie des compétences entre les composantes avec personnalité morale et les composantes dépourvues de personnalité morale, notamment dans le domaine des ressources humaines. S'agissant d'actes comme l'octroi de CRCT, seront-ils pris, pour les composantes conservant leur personnalité morale, par les conseils qu'elles conserveront ou bien par les conseils de l'université intégrée ? A cet égard, M. BERNARD attire l'attention sur le fait que les conseils qui subsisteront ne pourront pas continuer à fonctionner avec leurs attributions et compétences actuelles : une telle situation risquerait de conduire à ce que les décisions RH concernant les personnels de l'ex-UGA soient prises par les conseils centraux de l'UI composés de personnels issus des autres établissements.

D'autre part, M. BERNARD met en exergue la question du maintien des équilibres disciplinaires dans les structures de l'université. Il rappelle que lors de la construction de l'UGA, ce sujet a constitué un point important. Dans le cadre de l'université intégrée, cet équilibre ne pourra logiquement pas être repris à l'identique. De plus, il conviendra de mettre en place un autre équilibre entre les composantes avec personnalité morale et celles qui en seront dépourvues. Il est néanmoins primordial que l'université intégrée puisse également continuer de respecter une forme d'équilibre entre les sciences dures et les sciences humaines et sociales.

M. LEVY répond que certaines compétences relevant notamment des ressources humaines seront conservées par les conseils au niveau des composantes dotées de personnalité morale et d'autres seront mutualisées au sein des conseils centraux de l'université intégrée. Il souligne que la politique emploi sera

menée avec un cadrage de l'université intégrée en amont puis une validation en aval. Il précise que les demandes de CRCT et de délégations pourront être décidées au niveau de l'université intégrée. En effet, la tutelle unique des laboratoires sera l'université intégrée. M. LEVY indique que l'équilibre des disciplines n'apparaît pas dans la feuille de route en raison du fait qu'il s'agit d'une question d'organisation interne entre les UFR, instituts et écoles qui subsisteront et les autres composantes sans personnalité morale. Certaines composantes pourraient se reconstituer et le périmètre des composantes est une question qui devra être basée sur la recherche d'une cohérence et le respect des disciplines.

M. BERNARD se dit surpris de l'importance des garanties données aux composantes souhaitant conserver leur personnalité morale dans la mesure où elles gardent leur dotation pour charge de service public et leur compétence en matière de ressources humaines. Il s'interroge l'éventuel caractère réversible de cette situation. Il souhaite savoir s'il est acquis que la construction engagée conduira bien à une université intégrée.

Il souligne que plusieurs engagements présentés sur la feuille de route de l'université intégrée apparaissaient déjà sur celle de la COMUE lors de la fusion. Il remarque que la suppression d'une couche institutionnelle d'une part, avec la disparition de la COMUE et la réorganisation de nouvelles composantes d'autre part, ne garantissent pas la création d'une université intégrée. Il considère que cette proposition est un pari visant à espérer une convergence en « mettant tout le monde dans le même bateau ».

M. LEVY explique que la feuille de route propose une construction équilibrée des politiques. A l'origine, la proposition de conserver toutes les couches institutionnelles avait été faite. Par la suite une autre proposition a émergé. Concrètement, l'université intégrée sera mise en œuvre dans un cadre réglementaire prévu par ordonnance. Le cadrage institutionnel présenté à ce stade n'est pas suffisant s'agissant notamment du caractère réversible de l'intégration ainsi que de sa nature. La réponse à ces interrogations sera apportée par les statuts de l'université intégrée et son règlement intérieur.

M. COURTOIS soulève le fait que si la constitution des groupes de concertation est faite de manière trop indépendante d'un établissement à l'autre, le risque d'un manque de cohérence entre les discussions existe. Selon lui, il est primordial que des échanges aient lieu. En outre, il est important que la diversité des contributions et une représentation équitable des conseils soient respectées.

M. LEVY insiste sur l'importance de la constitution des groupes. Ces derniers seront élargis si besoin. Il ajoute qu'un compte-rendu sera rédigé à l'issue de chaque réunion de groupe et diffusé afin de permettre une continuité des discussions.

M. FORESTIER attire l'attention sur un aspect opérationnel concernant la carrière des BIATSS et plus particulièrement sur la gestion des promotions au sein de l'université intégrée. Il souhaite savoir s'il est prévu d'instaurer un affichage commun étant donné la diversité des statuts des personnels. Il s'inquiète également de la représentativité des personnels qui n'ont pas le même poids d'un établissement à l'autre.

M. LEVY explique qu'il souhaite utiliser une partie des fonds de l>IDEX pour améliorer et homogénéiser vers le haut le statut des personnels.

M. GUINET demande comment sera partagé le déficit financier de l'UGA dans le cadre de l'université intégrée.

M. LEVY répond que la véritable question concerne le déficit sur la masse salariale UGA. Mais en tout état de cause, si la trajectoire de retour à l'équilibre dans laquelle se trouve actuellement l'établissement est respectée, cette question sera réglée pour l'université intégrée.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018.

Membres en exercice	36
Membres présents	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Ne prennent pas part au vote	2
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018.

4. Affaires financières

4.1. Compte financier 2017

M. LOUVET signale que le résultat de l'établissement pour 2017 est finalement en excédent à hauteur de 1.37M€, alors que le résultat prévisionnel était estimé à -6.17 M€. Il indique que l'écart entre la prévision et le réalisé est pour une grande part de nature conjoncturelle, étant dû principalement à des contraintes d'écritures comptables (par exemple reprise de provision pour Floralis) ou encore à l'augmentation des recettes, notamment la subvention pour charges publiques, notifiée tardivement en décembre. M. LOUVET présente l'ensemble des recettes encaissables et précise que les recettes supplémentaires conjoncturelles s'élèvent à 6,57 M€.

Mme NICOLAS présente les dépenses de fonctionnement.

Mme NORMAND détaille les aspects relatifs aux ressources humaines, masse salariale et plafond d'emploi.

M. GHODBANE expose le bilan de l'établissement.

M. LBATH salue le travail effectué par les services. Il souligne que tous les éléments ont été transmis pour la commission des finances du 16 mars 2018 et qu'une présentation pédagogique a eu lieu afin de permettre une bonne compréhension de la situation.

La commission des finances a retenu :

- un bilan 2017 positif qui permet de revoir les mesures d'économie un écart entre le bilan réel et le bilan prévisionnel en raison d'un contexte conjoncturel particulier du fait de l'encaissement de

recettes exceptionnelles, de dépenses non intégralement réalisées ainsi qu'une prudence qui peut s'expliquer par les incertitudes conséquentes à la fusion.

Au regard de ces éléments la commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres. Il n'en demeure pas moins qu'il reste des économies à effectuer dans le cadre du PRE. Il précise qu'une commission des finances spécifique PRE sera organisée.

M. LEVY indique que les difficultés de pilotage des établissements dans le contexte actuel a été porté au niveau de la CPU. A cet égard, il souligne que l'Etat votant ses budgets annuellement, il est impossible de s'engager sur une projection du GVT sur plusieurs années.

Mme PAPA rappelle que dans le contexte actuel de politique d'augmentation de l'accueil des étudiants, il est essentiel de maintenir le potentiel d'enseignants titulaires.

M. LEVY regrette que le plan étudiant soit construit en grande partie sur la base d'heures complémentaires. Les mesures envisagées dans le PRE doivent permettre de dégeler un certain nombre d'emplois.

M. BERNARD aimerait que la présentation du rapport de l'ordonnateur soit transmise sous forme de tableaux récapitulatifs et donc de manière plus synthétique. Il remarque que l'écart entre le résultat prévisionnel et le réel est très important. Il souhaite savoir si des mesures sont envisagées pour fiabiliser à l'avenir le pilotage financier.

M. LEVY précise que le rapport de l'ordonnateur a fait l'objet de modification jusqu'à la veille du conseil d'administration et qu'il était donc difficile d'en proposer une version synthétique.

Il ajoute qu'il a été fait preuve de prudence dans l'anticipation des mesures. Au final, le compte de résultat des n des composantes ressort excédentaire en faisant apparaître des moyens non utilisés. Il n'était pas possible de prévoir une économie positive d'1,5 millions d'euros.

M. LOUVET rappelle que, conformément à l'analyse faite de l'écart dans la présentation initiale, l'essentiel est dû à des éléments exceptionnels ou des notifications ministérielles tardives qu'il était difficile de prévoir et dont l'inscription au budget initial, sur la base d'une anticipation, n'aurait pas été acceptée par notre tutelle.

Mme PAPA reconnaît la situation positive de l'établissement mais souhaite que l'on continue à mettre le rectorat et l'Etat face à leurs responsabilités. Elle demande également de pouvoir mettre en œuvre une politique de recrutement au fil de l'eau en cohérence avec les besoins de l'établissement.

M. MARMEYS présente le rapport dressé par les commissaires aux comptes. Il explique que le contexte réglementaire, notamment la mise en place de SIFAC en mode GBCP, a entraîné l'alourdissement du traitement comptable des opérations de l'établissement.

Il précise que les principales réserves portent sur les immobilisations et le compte d'attente.

Il souligne que les documents relatifs aux évaluations menées par France Domaine sur le patrimoine de l'ex-Université Joseph Fourier ne précisant pas les hypothèses et méthodes utilisées par cette dernière pour comptabiliser la totalité de son patrimoine, les commissaires aux comptes ne sont pas en mesure d'apprécier la justesse des valeurs afférentes comptabilisées dans les comptes de l'UGA au 31 décembre 2017 ainsi que la valeur totale des terrains inscrits à l'actif de l'établissement. Il indique qu'un inventaire physique des biens mobiliers est en cours.

S'agissant des comptes d'attente dont le montant des « recettes à classer » atteint la somme importante de 2,5M€, les commissaires aux comptes ne sont pas en mesure de se prononcer sur le rattachement d'éventuels produits, l'analyse restant en cours

Enfin, suite à l'évaluation de la provision pour risque de Floralis, cette réserve a été levée.

Au vu de ces éléments, il est procédé au vote.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- le compte financier de l'exercice 2017 pour l'Université Grenoble Alpes (hors SACD),
- le compte financier de l'exercice 2017 pour l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD),
- le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour les HOUCHES,
- le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SID,
- le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SIMSU,
- le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SIUAPS.

4.2. Affectation du résultat

➤ Affectation du résultat de l'Université Grenoble Alpes (hors SACD)

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat à hauteur de 1 375 836,64 € aux reports à nouveau.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de l'Université Grenoble Alpes (hors SACD) à hauteur de 1 375 836,64 € aux report à nouveau.

➤ Affectation du résultat de l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD)

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat à hauteur de 1 425 228,88 € aux reports à nouveau.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD) à hauteur de 1 425 228,88 € au report à nouveau.

➤ Affectation du résultat de l'Université Grenoble Alpes pour l'école des Houches

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat à hauteur de -49 232,24 € au report à nouveau.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de l'Université Grenoble Alpes pour l'école des Houches à hauteur de -49 232,24 € au report à nouveau.

➤ Affectation du résultat de l'Université Grenoble Alpes pour le SID

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 129 983,52 € au report à nouveau.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de l'Université Grenoble Alpes pour le SID à hauteur de 129 983,52 € au report à nouveau.

➤ Affectation du résultat de l'Université Grenoble Alpes pour le SIMSU

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 106 438,47 € aux reports à nouveau.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de l'Université Grenoble Alpes pour le SIMSU à hauteur de 106 438,47 € au report à nouveau.

➤ Affectation du résultat de l'Université Grenoble Alpes pour le SIUAPS

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de -137 797,57 € au report à nouveau.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de l'Université Grenoble Alpes pour le SIUAPS à hauteur de -137 797,57 € au report à nouveau.

4.3. Point d'étape sur le PRE

M. LOUVET présente la trajectoire financière 2018-2020 du PRE.

Il précise qu'entre la projection initiale et la projection actualisée, une réduction du niveau d'économies de 2,4 M€ est envisageable. Il ajoute que le principe est la préservation maximale de l'emploi en maximisant les économies sur le fonctionnement et les autres économies hors gel des emplois sur la masse salariale ainsi qu'en minimisant le gel des emplois de BIATSS et d'enseignants-chercheurs/enseignants.

4.4. Répartition de l'enveloppe FSDIE

Mme MAZENOT présente la répartition de l'enveloppe FSDIE. Elle précise que la nouveauté réside au niveau de la somme de 10 000 euros attribuée à l'action sociale ponctuelle. Il s'agit de pouvoir couvrir un besoin exceptionnel d'aide d'urgence, comme par exemple lors de l'incendie de la résidence Condillac. Cette répartition a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commission FSDIE et de la CVFU.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration d'adopter la répartition du budget FSDIE suivante :

<u>Part sociale 30% :</u>	135 000 €
<i>CROUS :</i>	95 000 €
<i>Association Sportive UGA :</i>	25 000 €
<i>Centre de santé :</i>	5 000 €
<i>Action sociale ponctuelle VPE/VPF :</i>	10 000 €
<u>Initiatives étudiantes 70 % :</u>	315 000 €
<i>COMUE (DSD EVE) :</i>	132 000 €
<i>Initiatives étudiantes :</i>	183 000 €

Membres en exercice	36
Membres présents	17
Membres représentés	9
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition du budget FSDIE présentée.

5. Formation

5.1. Modalités d'admission en master

M. LESCA précise qu'il s'agit de voter les modalités de recrutement en master et les dates des campagnes d'admission en master des composantes l'UGA, à l'exception de celles de l'IAE déjà votées.

Il est proposé un calendrier normalisé indiquant les dates limites de réponses aux candidats et prévoyant une phase d'inscription administrative. Ce calendrier a été approuvé à l'unanimité par la CVFU du 1^{er} mars 2018.

La mise en place de ce calendrier unique évitera les situations de blocage car il permettra de pouvoir rappeler rapidement les étudiants sur liste d'attente et donc de mieux maîtriser le processus d'admission.

M. LBATH s'interroge sur la cohérence entre les dates d'ouverture des candidatures et les dates de début des commissions d'admission.

Mme GONINET indique que les commissions d'admission dépendent des modalités de recrutement des filières. En tout état de cause, les étudiants doivent obtenir un retour dans les 2 mois suivants la commission.

Mme PAPA s'inquiète pour les étudiants en stage ou partis à l'étranger, qui ne seront pas en mesure de s'inscrire si tôt.

M. LESCA répond que ces étudiants sont minoritaires.

M. RACHIDI, en qualité de responsable de master, ajoute qu'effectivement que de telles situations restent exceptionnelles. Il partage l'idée selon laquelle un calendrier unique permettra de pallier les difficultés actuelles du processus d'admission.

M. LESCA ajoute que des campagnes d'admission complémentaires pourront être organisées si les capacités d'accueil le permettent.

Un administrateur pose la question des étudiants de licence se présentant en deuxième session d'examen.

Mme GONINET explique que l'admission en année supérieure s'effectue « sous réserve ». Dans le cas où l'étudiant est admis en master, il pourra s'inscrire après la seconde session. De plus, il existe un système dérogatoire qui concerne par exemple, les étudiants en difficulté financière ou les étudiants étrangers qui font une demande de visa.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les données complémentaires concernant :

- *les modalités de recrutement,*
- *les dates des campagnes de recrutement.*

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Voix favorables	19
Voix défavorable	1
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	5

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modalités d'admission en Master présentées.

6. Patrimoine

6.1 Déclaration d'inutilité du site de la Serve

M. PROTASSOV explique qu'il s'agit de la poursuite de l'opération immobilière concernant le site de la Serve. Le bâtiment sera occupé par la Faculté de Pharmacie jusqu'à la fin de l'année 2018, date à laquelle sera livré l'Institut de Formation des Professionnels de Santé situé sur le campus universitaire. L'immeuble fait l'objet

d'un projet de vente qui exige sa sortie du domaine public de l'Etat. Le conseil d'administration doit se prononcer sur la déclaration d'inutilité publique de ce bien pour l'UGA.

M. LBATH précise que ce point a été examiné par la commission des finances qui a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de rationalisation du patrimoine de l'université.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux administrateurs :

- *de déclarer, par anticipation, l'inutilité du bien pour l'Université Grenoble Alpes au 31 décembre 2018,*
- *d'autoriser le cas échéant M. le Président de l'Université Grenoble Alpes ou ses représentants à signer tous les documents afférents.*

Membres en exercice	36
Membres présents	17
Membres représentés	9
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la déclaration d'inutilité du site de la Serve pour l'Université Grenoble Alpes au 31 décembre 2018 et autorise M. le Président de l'Université Grenoble Alpes ou ses représentants à signer tous les documents afférents.

7. Affaires institutionnelles

7.1. Changement de nom du laboratoire PACTE

Au vu de la demande du laboratoire PACTE, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la proposition de dénommer le laboratoire PACTE, « Pacte, Laboratoire de sciences sociales ».

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Voix favorables	22
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le changement de nom du laboratoire PACTE.

7.2. Fondation UGA

Mme OHLMANN rappelle que la fondation UGA est le fruit de la fusion entre la fondation UJF et la fondation universitaire Stendhal. Elle fait part du souhait de la société Air Liquide Advanced Technologies (ALAT) de rejoindre le cercle des partenaires fondateurs afin de permettre à la Fondation UGA de continuer à développer des relations universités-entreprises sur le territoire. Elle ajoute que l'entrée d'ALAT induira un siège de plus au conseil d'administration de la Fondation au profit de l'UGA. Il est proposé de désigner M. BENELLE pour occuper ce siège.

M. LEVY souligne que la Fondation UGA est un acteur très important du site. Il précise qu'une présentation plus développée de la Fondation UGA sera effectuée lors d'un prochain conseil d'administration.

Selon M. BERNARD, il existe une obligation réglementaire de présentation d'un compte-rendu d'activités de la Fondation. En outre, il souhaite disposer de la liste des représentants de l'UGA au conseil d'administration de la Fondation. Il demande pourquoi la désignation d'un personnel BIATSS est proposée.

M. LEVY répond qu'actuellement il y a 17 représentants UGA qui sont des enseignants-chercheurs relevant des différents domaines disciplinaires. La proposition de désigner M. BENELLE pour siéger au conseil d'administration de la Fondation UGA relève d'une démarche stratégique et opérationnelle.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration :

- *d'approuver l'entrée d'Air Liquide dans le cercle des partenaires fondateurs de la Fondation UGA ;*
- *d'approuver la modification des statuts de la Fondation UGA ;*
- *de désigner Joris BENELLE en tant qu'administrateur représentant l'UGA au conseil d'administration de la Fondation UGA.*

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **l'entrée d'Air Liquide dans le cercle des partenaires fondateurs de la Fondation UGA ;**
- **la modification des statuts de la Fondation UGA ;**

- la désignation de Joris BENELLE en tant qu'administrateur représentant l'UGA au conseil d'administration de la Fondation UGA.

9. Questions diverses

Sans objet

La séance est levée à 13h10